

EDENRED EST LE PREMIER ÉMETTEUR À POUVOIR PROPOSER DES ÉCO-CHÈQUES ÉLECTRONIQUES

Edenred, émetteur des chèques-repas électroniques Ticket Restaurant® et des éco-chèques Ticket EcoCheque®, a reçu son agrément en tant qu'émetteur d'éco-chèques électroniques. Cette étape était prévue par le cadre légal pour vérifier qu'Edenred pourrait, le cas échéant, proposer des éco-chèques dans le respect du cadre légal (Arrêté Royal du 16 décembre 2015). Les Ministres de l'Emploi et de l'Economie, des Affaires sociales et des Classes moyennes, des Indépendants et des PME viennent d'accorder leur feu vert à Edenred.

Facilité d'utilisation : une seule carte pour les chèques-repas et les éco-chèques !

Edenred peut donc désormais franchir la barre de la dématérialisation pour cet avantage extra-légal reçu chaque année par plus **1.5 million de salariés belges**. Concrètement, les éco-chèques électroniques seront versés sur un compte. Celui-ci sera accessible via une carte à puce, elle-même utilisable sur les terminaux de paiement de nombreux commerces et fournisseurs de services. Pour les salariés qui bénéficient déjà d'une carte Edenred pour leurs chèques-repas électroniques, c'est cette **même carte qui leur permettra d'utiliser leurs Ticket Ecocheque® et leurs Ticket Restaurant®** (technologie dite « multiwallet », soit deux portefeuilles qui sont accessibles au départ d'une même carte).

Les commerçants et les entreprises se réjouissent de la perspective de simplification administrative

« *Je suis convaincu que l'éco-chèque électronique répond aux attentes et va être un succès* », déclare Jean-Bernard Trussart, Directeur général d'Edenred Belgique. « *Les consommateurs sont demandeurs d'une dématérialisation de ce type de chèques, comme en témoigne le grand succès des chèques-repas électroniques. Quant aux commerçants et aux entreprises, la **facilité administrative** engendrée par cette dématérialisation les a convaincus : de nombreux **commerçants**, par exemple, nous ont déjà contactés spontanément pour pouvoir accepter les premiers éco-chèques électroniques dès leur lancement* ».

Du côté des employeurs, la position est la même : la dématérialisation de ce type d'avantages est jugée précieuse, et permet notamment de veiller à ce que chacun reçoive rapidement son avantage, y compris par exemple le personnel excentré, les commerciaux, mais aussi les salariés en congé. Fort de son agrément, Edenred termine les ultimes étapes techniques, notamment l'activation des terminaux de paiement chez les marchands, en collaboration avec les différentes sociétés qui commercialisent ces terminaux.

Les éco-chèques, un avantage extra-légal apprécié

En 2016, plus de **200 millions d'euros** devraient être émis sous forme d'éco-chèques. Pour rappel, les éco-chèques sont valables **deux ans** et peuvent être utilisés, uniquement en Belgique, chez **plus de 10 500 commerçants et fournisseurs de service**. L'utilisation des éco-chèques se répartit entre commerces de proximité (41%), enseignes spécialisées (49%) et grande distribution (10%).

La liste des achats possibles est déterminée par le Conseil National du Travail (CNT) et s'élargit régulièrement. De nouvelles possibilités seront d'ailleurs possibles depuis ce 1er mars (notamment l'entretien et l'installation d'appareils écologiques). Elle permet notamment l'achat de produits alimentaires (label biologique européen), de produits d'entretien et d'hygiène (labels écologique européen, FSC ou PEFC), de produits électroménagers (label écologique européen et étiquette énergétique), produits et services économiseurs d'énergie (placement et entretien de chaudières haut rendement, panneaux photovoltaïques, citernes d'eau...), produits de seconde main (vêtements, textiles, livres, meubles...). Les éco-chèques peuvent également être utilisés pour bénéficier de l'accès à des infrastructures touristiques (hôtels, gîtes, attractions touristiques avec le label Clef Verte), d'utiliser des services de mobilité douce (billets de train ou de train grande vitesse, autocar, location de voitures partagées, achat et réparation de vélos, achats de bornes pour voitures électriques...).

Edenred met à disposition des consommateurs un site web (www.DringDringGreen.be) qui permet de retrouver toutes les idées pour utiliser ses éco-chèques.

Edenred, inventeur de Ticket Restaurant® et leader mondial des services prépayés aux entreprises, conçoit et gère des solutions qui améliorent l'efficacité des organisations et le pouvoir d'achat des individus.

Les solutions proposées par Edenred garantissent que les fonds attribués par les entreprises seront affectés à une utilisation spécifique. Elles permettent de gérer :

- *les **avantages aux salariés** (Ticket Restaurant®, Ticket Alimentación, Ticket CESU, Childcare Vouchers...)*
- *les **frais professionnels** (Ticket Car, Ticket Clean Way, Repom ...)*
- *la **motivation et les récompenses** (Ticket Compliments, Ticket Kadéos...)*

*Le Groupe accompagne également les institutions publiques dans la gestion de leurs **programmes sociaux**.*

Coté à la Bourse de Paris, Edenred est présent dans 42 pays avec 6 300 collaborateurs, 660 000 entreprises et collectivités clientes, 1,4 million de prestataires affiliés et 41 millions de bénéficiaires. En 2015, Edenred a réalisé un volume d'émission de 18,3 milliards d'euros.

Ticket Restaurant® ainsi que les autres dénominations des programmes et services proposés par Edenred sont des marques déposées dont le groupe Edenred est propriétaire.

Suivre Edenred sur Twitter : <https://twitter.com/EdenredBelgique>

CONTACTS

Communication

Fanny Charpentier
Tel. +32 (0) 470 88 50 70
fanny.charpentier@edenred.com

